Martigny, lundi 2 février 1931. *71me année* **No 14.**

LE CONFÉDÉRÉ

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :
Canton . . . 8 ct. / Suisse . . . 12 ct. / Etranger . . 15 ct. } le mm.-ligne ou son espace
RÉCLAMES :
Canton . . . 20 ct. / Suisse . . . 30 ct. / Etranger . . 45 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Courrier de Berne

Haro sur les décorés !

(De notre correspondant particulier)

L'approche de la date fatidique à laquelle le peuple suisse est convié à se prononcer sur la terrible affaire des décorations ne semble heureusement pas troubler bien sérieusement l'opinion publique. C'est de bon augure pour notre santé intellectuelle et civique.

On se souvient que cette stupide affaire, déclenchée par les agités qui gravitent dans l'orbite du Dr Curti, président de la Ligue pour l'indépendance de la Suisse, avait donné lieu à de copieux débats parlementaires. Les initiateurs du mouvement voulaient que tout porteur actuel de décoration (française) soit placé dans l'alternative de quitter son poste ou d'accomplir le geste discourtois de rendre son ruban ou sa médaille. L'interdiction civique à vie aurait frappé le traître coupable de compromettre la sécurité de son pays en arborant une amulette colorée. Le malheureux décoré aurait subi des rigueurs pires que celles que l'on réserve aux criminels de droit commun !

Dans les milieux politiques fédéraux, on eut le bon sens de refuser d'emboîter le pas à ces fanatiques et à ces farceurs. On tenta de composer avec les gardiens féroces de notre indépendance. On proposa de larges concessions. On se livra à des marchandages qui n'eurent absolument rien de reluisant. Finalement, le Cerbère de Zurich voulut bien retirer son projet ; on était allé, dans la voie des capitulations, aussi loin qu'on le pouvait sans tomber définitivement dans le ridicule.

C'est ainsi que le peuple suisse aura à se prononcer, le 8 février prochain, sur un compromis qui n'a l'air d'enchanter personne. On a fait abstraction de toute mesure privative des droits civiques, et les sectaires nationalistes se demandent avec angoisse si notre indépendance n'est pas définitivement compromise. On a englobé gouvernements et parlements cantonaux dans le dispositif d'interdit, et les fédéralistes se plaignent que le législateur fédéral se mêle de ce qui ne le regarde proprement pas du tout. On a placé les décorés qui accepteront un poste officiel dans l'obligation de rendre leurs rubans et de répondre, par une incivilité, à la marque de courtoisie et de distinction dont ils ont été l'objet de la part d'un gouvernement étranger. Et tous les citoyens soucieux de notre réputation de bon sens, affranchis de préjugés gallophobes, patriotes sans chauvinisme ni excès, sont fort courroucés d'une disposition ridiculement ombrageuse et inutilement déplaisante, qui ne peut qu'aigrir nos rapports avec nos compatriotes d'outre-Sarine et créer dans le pays une atmosphère de méfiance et de sournoise hostilité dont nous serions tous à souffrir.

Que va-t-il sortir de cette confusion, résultante fatale des affaires mal emmanchées, des combinaisons de couloirs, des marchandages et des capitulations ? Il serait difficile d'émettre des prévisions sur l'issue de la lutte, dans laquelle les partisans du compromis officiel auront à faire front contre deux adversaires également résolus : ceux qui pensent que les dispositions actuellement en vigueur sont plus que suffisantes pour garantir notre indépendance helvétique (rien que cela !) et ceux qui trouvent que le Dr Curti s'est laissé corrompre par les magistrats fédéraux et que le salut de la patrie dépend de la lutte à outrance menée contre les petits rubans, les minuscules rosettes, les infimes médailles et les imperceptibles morceaux de soie.

Il serait vain et ridicule d'entretenir de l'agitation et de faire du bruit autour de cette grotesque petite affaire. Ce serait faire le jeu des ombrageux gardiens de notre dignité compromise. Ou bien le peuple suisse acceptera le nouvel article constitutionnel et rien d'irréparable n'aura été perpétré par lui ; ou bien il répondra carrément : non. Ceux qui apprécient à sa juste valeur notre solide réputation de bon sens pourront alors interpréter comme bon leur semblera le verdict populaire et proclamer que nous avons le jugement trop sain pour nous laisser troubler par des appels démagogiques et ridicules, à un moment de notre histoire politique et économique où, que diantre ! nous avons bien d'autres chats à fouetter!

P.

La chasse aux sangliers

Près de Concise (Neuchâtel), six chasseurs ont tué, jeudi, cinq laies dont la plus grosse pèse 110 kilos. Ces sangliers sont chassés des hauteurs par les fortes chutes de neige.

GRAND CONSEIL

Séance de clôture du vendredi 30 janvier 1931

Président : M. J. Couchepin.

Le Grand Conseil a achevé vendredi ses travaux les plus urgents et a renvoyé à la session de mai la suite de sa tâche législative destinée à assurer l'avenir et la prospérité de la patrie valaisanne.

Route Collombey-St-Triphon

Cette route avait besoin d'une correction. Elle vient heureusement d'être décidée sur le territoire des communes de Monthey et de Collombey. Ces travaux qui seront achevés dans l'espace de deux ans reviendront à 60,000 fr. L'Etat y contribue par un subside de 50 % à verser par des annuités de 10,000 fr.

Adopté en premiers et seconds débats consécutifs.

Procédure pénale

Une innovation est admise : l'assermentation des experts n'aura pas lieu dans tous les cas, notamment quand ils ne seront pas domiciliés dans le canton.

Une autre disposition prévoit que toute demande d'inhabilité ou de récusation qui serait faite dans le but d'entraver la justice serait immédiatement refusée.

Le projet limite les cas de récusation des témoins. On pourra refuser seulement les témoignages des parents et alliés du prévenu, en ligne directe, et ceux qui sont unis par adoption, les frères et sœurs, le conjoint, le fiancé, le beau-frère et la belle-sœur par simple affinité, puis les juges et les rapporteurs, compétents de la cause.

Le juge a la possibilité de ne pas appliquer la peine ordinaire du délit, mais une peine inférieure, afin d'obvier aux inconvénients de la loi actuelle qui prévoit souvent des peines disproportionnées à la gravité du délit.

Les décisions incidentelles, statuant sur la cause, ne peuvent être attaquées par voie d'appel que conjointement avec le jugement incidentel.

M. *Crittin* demande l'abrogation de la disposition actuelle prévoyant que le juge doit entendre au moins quatre témoins de la défense et l'article prévoyant le dépôt d'un cautionnement pour l'audition des témoins.

La commission admet ce point de vue, et le projet de loi est adopté dans son ensemble, en premiers débats.

Les emprunts

L'Etat du Valais avait l'intention de contracter auprès de l'Union des Banques suisses, un emprunt de 8,800 000 fr. Mais jusqu'ici les pourparlers n'ont pas donné les résultats escomptés et le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'autorisation de conclure cet emprunt aux meilleures conditions.

Après rapports favorables de MM. Henri Spahr et de Stockalper, l'autorisation sollicitée est accordée.

Naturalisations

Trois demandes de naturalisation sont acceptées. Nos trois nouveaux concitoyens sont : MM. François Latapie, Français, Th. d'Alberto, Italien, et le Dr Téminian, médecin d'origine arménienne, spécialiste de la tuberculose. Ce sera une excellente recrue pour la lutte que doit mener notre peuple contre le fléau qui cause le plus de ravages chez nous et qui menace la race.

La pétition de l'ancien cantonnier Volken, quarante ans au service de l'Etat, est renvoyée au Conseil d'Etat.

* * *

— La discussion du décret sur l'état civil a été interrompue pour permettre au Conseil d'Etat de demander une consultation juridique afin d'examiner s'il y a obligation de soumettre ce décret au vote populaire.

M. *Couchepin* annonce la bonne nouvelle : la clôture de la session de novembre prorogée.

Politique soleuroise

M. Arnold Kamber, conseiller national (Derendingen), vient de déclarer qu'il n'acceptera en aucune circonstance une candidature dissidente proposée par les radicaux pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, sa candidature étant opposée à celle de M. Schmid (Olten), présentée par le parti socialiste. Il proteste, en outre, contre la désignation d'un candidat socialiste par un autre parti que ce dernier.

Le drame du glacier d'Aletsch

Le téléphone apportait vendredi à Adelboden la triste nouvelle que la caravane de neuf skieurs partis le vendredi précédent 23 janvier a été surprise par une formidable avalanche d'une largeur de 700 mètres, et les neuf skieurs ont été ensevelis. Cinq ont pu se dégager, tandis que les quatre autres sont sous les neiges, où ils ont certainement trouvé la mort. Il s'agit d'un guide nommé Christian Bärtschi, d'Adelboden, d'une dame anglaise Furnivald et sa fille Dorothée, âgée de 22 ans, descendues à l'Hôtel *Edelweiss* à Adelboden pour la saison d'hiver, et d'une demoiselle également anglaise, Miss Galloway, également descendue à l'Hôtel *Edelweiss* à Adelboden.

Le mari de Mme Furnivald faisait partie de la caravane.

Depuis quelques jours déjà, la famille Furnivald projetait de faire avec des amis qui se trouvaient dans le même hôtel une grande tournée en skis dans les hautes Alpes. Après s'être entourés de différents renseignements, on prit la décision d'aller du Jungfraujoch par l'Aletsch, la Rieder-Furka dans le canton du Valais par Riederalp et redescendre à Brigue pour rentrer à Adelboden par le Lœtschberg jusqu'à Frutigen et de là en automobile jusqu'a Adelboden. On loua pour cette course les services de guides expérimentés, notamment de M. Christian Bärtschi, un vieux guide plein d'expérience et de prudence, et deux autres guides, MM. Emmanuel Gyger et Fritz Bärtschi. Vendredi 23 janvier au matin, la caravane composée de neuf personnes quittait Adelboden, pour Frutigen, en automobile et de là en chemin de fer à Interlaken via Spiez et d'Interlaken à Lauterbrunnen, Petite Scheidegg, Jungfraujoch. Le même jour dans la soirée la caravane partait en skis pour la cabane *Concordia*. La tempête et les bourrasques de neige obligèrent la caravane à rester à la cabane. Etant sans nouvelles mercredi, au Jungfraujoch, on téléphona à Adelboden, où l'on était également sans nouvelles. On déclara du Jungfraujoch qu'on enverrait immédiatement une colonne de secours. Jeudi, 29 janvier, dans l'après-midi, on s'informa par téléphone d'Adelboden au Jungfraujoch si la colonne de secours avait des nouvelles de la caravane de skieurs. Il fut répondu que non. Le mauvais temps n'avait pas permis à la colonne de secours du Jungfraujoch de se mettre en marche. On décida alors à Adelboden de ne plus attendre et une colonne de secours composée de quatre hommes où figuraient notamment le champion de ski, M. Peter Schmidt, partit jeudi soir pour Brigue, par le dernier train du Lœtschberg. Le Ski-club de Brigue, renforcé de sept hommes, dont le député Dellberg, se joignit à la colonne de secours, qui partit à 2 heures dans la direction de Riederalp par Mœrel, où elle arrivait vers huit heures. On n'avait vu personne à Riederalp. La colonne de secours poursuivit son chemin du côté de Riederfurka.

Les appels sont entendus

La colonne de secours composée de 11 skieurs arrivée non loin de Riederfurka lança des appels : « Est-ce vous, skieurs d'Adelboden ! ». Ces appels furent entendus et une voix fortement timbrée, celle d'un guide, répondit : « *Ja* ».

Lorsque la colonne de secours approcha, vers 9 h. 30, des cinq personnes exténuées, ce furent des minutes d'une poignante émotion. Les deux jeunes guides pleuraient. Ma femme et ma fille sont là perdues dans l'avalanche, déclara M. Furnivald avec un visage ruisselant de larmes. Des poignées de mains remercièrent tous les membres de la colonne de secours. On fit vite du café bon chaud, qu'on servit avec du cognac aux rescapés. Ceux-ci étaient exténués. Ils racontèrent qu'ils avaient dû rester à la cabane *Concordia* jusqu'à mercredi à 14 h. 45. Ils ont traversé une partie du glacier d'Aletsch pour monter au Mossberg. La neige était fraîchement tombée en abondance. Sur une croûte de neige bien durcie il y avait un mètre de neige fraîche, légèrement soufflée. Les skieurs n'étaient plus encordés. Les avalanches craquaient de toutes parts, lorsque tout à coup une formidable avalanche de 700 mètres de large environ descendit avec une rapidité vertigineuse et ensevelit la caravane des neuf skieurs, qui se trouvait à droite de l'Eggishorn. Cinq d'entre eux en se retenant à des aroles arrivèrent à se dégager. Ce sont les jeunes guides Emmanuel Gyger Fritz Bärtschi, tous deux d'Adelboden, M. Furnivald et son fils et Mlle Liess. Les rescapés sont restés dans la nuit de mercredi à jeudi sous un arole et toute la journée de jeudi, puis la nuit de jeudi à vendredi.

Lorsque la colonne de secours les rencontra ils essayaient de se diriger du côté de Riederalp ; après avoir pris du café et du cognac, les rescapés furent conduits à Riederalp où ils furent copieusement ravitaillés. De là on les descendit à Mœrel et de Mœrel en automobile à Brigue d'où ils sont partis vendredi dans l'après-midi à 12 h. 45 pour Frutigen par la ligne du Lœtschberg, et une automobile les a amenés de Frutigen à Adelboden à 17 heures.

M. Furnivald, après avoir été ravitaillé, a raconté que, s'étant dégagé de l'avalanche, il vit une main de sa femme sortir de la neige en s'agitant, mais il était impossible de lui porter secours.

Il faudra laisser la neige se tasser avant de pouvoir aller à la recherche des cadavres des malheureux qui ont trouvé une mort si tragique. Le danger est trop grand pour s'y aventurer maintenant.

Le guide Chistian Bärtschi, âgé de 55 ans, qui a trouvé la mort, était président des guides de l'Oberland bernois. Le guide Gyger a été assez grièvement blessé par l'avalanche. Il a des côtes enfoncées et des blessures à la jambe. M. Furnivald est également blessé à la jambe.

* * *

Après l'accident depuis mercredi après-midi, 14 h. 45, jusqu'à vendredi matin, soit pendant une quarantaine d'heures, les survivants sont restés sous un arole ; continuer à marcher c'était courir au suicide. Sans interruption grondaient les avalanches dévalant du Mossberg et du Bettmerhorn.

Malgré le danger continuel, les guides Hans Bärtschi et Gyger s'éloignèrent de l'arbre protecteur pour aller chercher du bois mort pour faire du feu et fondre la neige. Un peu de sucre dans de l'eau, c'était tout ce qui restait des provisions de bouche. C'est surtout ce manque de provisions qui détermina le groupe, vendredi matin à se mettre en route vers la Riderfurka, malgré les avalanches qui continuaient à descendre impitoyables. Mais on se trouvait devant le dilemme : ou bien s'endormir d'épuisement et mourir de froid, ou bien tenter de reprendre le chemin dangereux du retour.

Nouvelles du jour

Le cabinet Pierre Laval a obtenu la confiance de la Chambre française par 312 voix contre 258, puis par 309 vontre 258.

* * *

L'aviateur Bellonte, navigateur du « Point d'interrogation », a atterri dimanche vers midi à Lausanne et a été l'objet d'une réception enthousiaste de la foule.

* * *

Le IIIme concours romand de ski, favorisé par le beau temps, s'est déroulé samedi et dimanche à Finhaut.

Les aventures du sculpteur

On se rappelle le cas de M. Durig, sculpteur suisse venu à Berne après un long séjour en Italie, et dont les maquettes de statues en plâtre, installées par ses soins aux deux extrémités du pont du Grenier, avaient été brutalement détruites par des ouvriers de la municipalité. Constatant que nul n'est prophète en son pays, M. Durig s'est établi à New-York. Il a ouvert récemment à Washington, à l'hôtel Mayflower, une exposition de ses œuvres. A ce propos, nous lisons dans l«Evening Star» du 10 janvier la pittoresque notice que voici, accompagnée d'une photographie :

« La beauté de miss Edna Peters, de Miami, choisie par le sculpteur E. Durig, de New-York, comme représentative de la jeune fille américaine, a été moulée par lui au moyen d'environ vingt livres de plâtre. Cette beauté paraît avoir exercé une si forte impression sur une personne, que ce buste a été enlevé du hall de l'hôtel Mayflower à Washington, où il figurait dans une exposition d'œuvres de M. Durig, encore ouverte aujourd'hui. L'artiste a demandé à la police de lui ramener et le voleur et le buste. »

Le régime des eaux

Le Conseil communal du Châtelard-Montreux a voté un crédit de 3312 francs, représentant la participation de la commune aux installations scientifiques destinées aux recherches sur les précipitations météorologiques et sur l'écoulement des eaux dans le bassin de la Baie de Montreux. Il a décidé l'inscription au budget d'un crédit annuel de 1676 francs comme contribution aux dépenses pour les observations et pour l'entretien.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Promulgation d'actes législatifs. — Le Conseil d'Etat décide la promulgation des actes législatifs ci-après qui ont été adoptés par le Grand Conseil en session de novembre 1930 :

1. décret du 21 novembre 1930, concernant la deuxième tranche de l'emprunt pour subsides cantonaux aux routes reliant à la plaine les villages de la montagne ;

2. décret du 18 novembre 1930, concernant la construction d'une route de secours de la route cantonale au St-Barthélemy ;

3. décret du 20 novembre 1930 concernant la correction de l'Avançon, sur le territoire des communes de Vionnaz et de Vouvry ;

4. décret du 18 novembre 1930, concernant l'assurance en responsabilité civile des cyclistes domiciliés en Valais ;

5. décret du 21 novembre 1930, concernant un emprunt de 1,000.000 fr. destiné à consolider la dette flottante de l'Etat du Valais ;

6. décret du 20 novembre 1930, concernant la correction de la Dala, sur le territoire de la commune de Loèche-les-Bains ;

7. décret du 18 novembre 1930, concernant la correction de l'Illgraben, sur le territoire de la commune de Loèche.

Homologations. — Il homologue : 1. le règlement de la commune de Brigue, du 26 mai 1930, concernant le prélèvement d'une taxe sur les représentations et les divertissements publics ;

2. le règlement bourgeoisial de Stalden, adopté par l'assemblée primaire du 17 mars 1929.

Nominations. — M. Gabriel Gex-Fabry, à Val d'Illiez, est nommé préfet du district de Monthey, et M. Henri Bioley, à Monthey, est nommé préfet-substitut.

M. Basile Theytaz, ancien président, est nommé officier d'état civil de l'arrondissement d'Ayer et M. Pierre Theytaz, instituteur, est nommé substitut.

M. l'avocat Werner Lagger, à Viège, est nommé rapporteur du district de Viège, en remplacement du titulaire démissionnaire, et M. le notaire Karl Imboden, au même lieu, est nommé rapporteur-substitut.

Démission. — Est acceptée, pour motifs de santé, la démission sollicitée par M. Justin Clavien, comme président et conseiller de la commune de Miège.

Sage-femme. — Mlle Fanny Genoud, à Bourg-St-Pierre, sage-femme diplômée de la maternité de Fribourg est autorisée à exercer sa profession dans le canton.

Votons la loi ! — On nous écrit :

L'une ou l'autre correspondance parue dans ce journal a laissé entrevoir que le parti libéral-radical valaisan s'abstiendrait de voter la nouvelle loi fixant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et des cours complémentaires qui sera soumise au vote populaire, le 8 février prochain.

A notre sentiment, ce serait une grave erreur, une grande injustice que notre parti, qui fut toujours à l'avant-garde du progrès et de la diffusion de l'instruction populaire, prît position contre une loi qui améliore dans une mesure équitable la situation matérielle du corps enseignant. Du coup il se déconsidérerait à ses propres yeux et aux yeux de nos concitoyens radicaux des autres cantons.

Nous voulons que les instituteurs consacrent tout leur temps à leurs fonctions et qu'ils restent en dehors du champ clos de la politique. Etant mieux rétribués, il sera plus facile d'exiger d'eux l'abandon de toute préoccupation étrangère à l'enseignement. L'occasion se présente, précisément qui les libérera des occupations accessoires imposées actuellement par la trop grande modicité des traitements. Nous devons donc, nous libéraux-radicaux, loyalement la saisir et faire notre devoir de citoyens clairvoyants et progressistes. Venant de nous, une autre attitude ne s'expliquerait pas.

Nous savons bien qu'on nous dira qu'un certain nombre d'instituteurs sont des agents politiques de la majorité et que les membres du corps enseignant se réclamant de nos convictions politiques ne sont pas très nombreux. Qu'importe, si la loi qui est présentée s'inspire de l'esprit de progrès et d'équité : cela suffit !

Visons plus haut, voyons plus loin. Nous voulons tous notre cher Valais instruit, développé, fier de ses enfants ; ce n'est pas en sabotant la loi du 8 février que nous obtiendrons ce résultat loin de là. Montrons au corps enseignant notre reconnaissance pour l'effort qu'il a accompli en plaçant au sixième rang notre canton sur l'échelle de l'enseignement, faisons-lui confiance ! Nous le répétons, ce serait une lourde faute de nous dresser contre la nouvelle législation par esprit de vengeance ou de parti. Nos citadelles radicales doivent montrer qu'elles sont « un peu là » comme on dit, quand le bien supérieur du pays l'exige. D'autre part, il faut tenir compte du fait que la loi dont il s'agit dégrève les communes pauvres, plus spécialement celles de la montagne ; elle répartit les charges scolaires proportionnellement aux ressources de chaque administration. A ce titre elle constitue une œuvre de solidarité bien comprise. C'est dire que nous *devons* voter affirmativement et sans arrière-pensée le 8 février : c'est dans notre propre intérêt et celui du pays tout entier.

Des instituteurs radicaux.

Banque populaire de Sierre. — En séance du 28 janvier 1931, le Conseil d'administration a pris connaissance du résultat de l'exercice 1930 qui est très satisfaisant.

Le bénéfice net ressort, y compris le report de l'année précédente et après les amortissements d'usage, à *81,020.50 fr.* contre *80,291.30 fr.* en 1929.

L'assemblée générale des actionnaires est fixée au 28 février à 16 h., à l'Hôtel Château Bellevue, à Sierre. Il sera proposé de distribuer un dividende de 7 ½ %, comme depuis 1924, et de verser 15,000 fr. au fonds de réserve.

Bouveret. — *On nous prie d'insérer :* Sous les auspices de M. l'avocat Paul de Courten, à Monthey, la société des commerçants de Port-Valais a tenu une réunion vendredi 23 janvier aux fins de protester contre un rappel d'impôt communal, à effet rétroactif pour les années 1928-1929, cela ensuite d'un recours adressé à l'Etat par MM. Georges Séchaud et consorts, tous employés fédéraux.

Chaque commerçant de Port-Valais reconnaît le tort considérable fait au commerce local par la création d'une coopérative à Bouveret, dont les citoyens plus haut cités sont les promoteurs.

Il ne faut pas se dissimuler que la crise économique qui avait paru épargner les petits commerçants se fait sentir d'une façon inquiétante comme l'a très bien fait ressortir M. Gustave Bussien, député. Beaucoup de commerçants et industriels se verront obligés d'abandonner leur gagne-pain pour laisser le champ libre à des groupes d'employés qui pourraient se contenter de leurs coquets traitements fixes.

La voie ferrée aux cheminots, la route aux commerçants.

Presse touristique frontalière. — M Ulrich Gailland a fondé un nouveau journal, son 16me, le *Journal de Chamonix-Mont-Blanc et des Alpes*, dont le premier No illustré, avec chants et musique, vient de paraître. La nouvelle publication entend être un organe de publicité et de tourisme pour la région de Chamonix qui n'avait pas encore de journal jusqu'ici.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à cette nouvelle publication et de la persévérance à son fondateur.

Un joli geste. — *On nous écrit :* C'est celui d'un voyageur de commerce de Genève, qui, ayant entendu parler de la « Pouponnière » et des efforts de la société *Pour l'Enfance valaisanne*, a demandé spontanément à la secrétaire de cette belle œuvre, de lui remettre une tirelire qu'il espérait lui rapporter, sa tournée en Valais finie, avec un peu d'argent. Et, il y a quelques jours, ce brave homme rapportait la tirelire contenant une petite somme recueillie voici comment :

Il arrive assez souvent que des piétons sollicitent du voyageur en automobile la faveur de pouvoir prendre place dans la voiture, ce qui est accordé de bonne grâce et sans rétribution autre qu'une obole à bien plaire dans la tirelire.

Et voilà comment, avec un peu de cœur et d'à-propos, on peut prêter un généreux concours à une bonne œuvre. Ce voyageur mérite d'être chaulement félicité.

Avis aux marchands de bétail et bouchers. — (Comm.) L'Office vétérinaire cantonal rappelle aux marchands de bétail et aux bouchers que les patentes ne sont valables que pour l'année dans laquelle elles ont été délivrées.

Les intéressés sont donc invités à faire parvenir, à l'office vétérinaire cantonal à Sion, en vue du renouvellement, et cela avant le 15 février 1931, les cartes délivrées en 1930.

« Schützenzunft » de Viège. — *Tir d'inauguration du nouveau Stand avec Concours cantonal de sections et de groupes, les 6, 7, 8, 13 et 14 juin 1931.*

La « Schützenzunft» de Viège fêtera cette année l'inauguration de son nouveau stand, un des plus jolis établissements de tir du canton, pourvu de 12 cibles à 300 m., 4 à 50 m., et une à 150 m. En même temps aura lieu le concours cantonal de sections et de groupes, dont elle a assumé l'organisation cette année avec le concours bienveillant du « Sportschützenverein ».

Les listes de souscription pour les dons d'honneur seront mises en circulation sous peu et nous engageons vivement les amis de notre grand sport national de bien vouloir nous accorder leur appui en inscrivant sur ces listes des dons soit en nature, soit en argent, destinés à récompenser dignement et largement nos tireurs.

Le tir comprendra un concours de sections et de groupes pour fusils et pistolets — c'est la première fois dans notre canton que ces derniers entreront en lice — ainsi qu'un tir de maîtrise cantonale pour fusils, pistolets et armes de petit calibre. Seront admises au concours de sections toutes les sociétés faisant partie de la Fédération valaisanne, le concours de groupe et individuel restant ouvert à tous les tireurs.

Nous invitons déjà maintenant tous les tireurs et sections de prendre part à cet intéressant concours ; nous faisons encore observer que pour le pistolet la section sera composée de 6 tireurs et le groupe de 3 tireurs seulement.

Nous comptons sur une grande participation à ce tir et prions les comités de commencer de bonne heure les exercices préparatoires dans leur section pour éveiller l'intérêt des tireurs et augmenter leurs chances de succès.

Le Comité d'organisation.

St-Maurice. — *Gymnastique d'hommes.* — En date du 29 janvier 1931, s'est donc constituée la Gym d'hommes.

Un comité a été nommé : M. le Dr Hoffmann a été désigné comme président.

Sous la direction de M. L. Pignat, moniteur, une répétition aura lieu tous les mardis, dès les 20 heures, à la Salle de gymnastique.

Tous ceux qui s'intéressent à cette société voudront bien se rendre au local indiqué le 3 février pour participer aux premiers exercices.

Monthey. — Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Il renouvelle les secours réguliers en faveur des assistés de la commune.

Il nomme un comité de charité composé de 5 dames, dont la charge sera de collaborer avec la commission de bienfaisance et de coordonner l'action des différentes sociétés de bienfaisance locales.

Il prend acte qu'un projet de transformation de l'Hôpital a été soumis par la commission de bienfaisance à la commission des constructions et que des propositions précises lui seront faites dans une prochaine séance pour la réfection totale ou partielle de cet immeuble.

Les travaux du St-Barthélemy. — Une partie des travaux qui s'effectuaient au St-Barthélemy, véritable tour de force en plein hiver, a été suspendue pour quelques jours en raison du danger des avalanches. Ils reprendront dès que le temps sera plus favorable.

Saint-Bernard de Menthon. — Nous venons de recevoir une nouvelle histoire de saint Bernard de Menthon, fondateur du couvent du Grand St-Bernard, dont la vie légendaire, les aventures prodigieuses et l'œuvre admirable de charité ont déjà tenté maints biographes. L'ouvrage qui vient de paraître à Paris, aux éditions Eugène Figuière et sous le titre : *Un homme de l'an mille : Bernard de Menthon* est signé Jean Rumilly. Consacré au héros des Alpes, fort vénéré en Valais, cet ouvrage a sa place dans la bibliographie valaisanne. A ce titre nous espérons bien avoir le temps de le parcourir et de l'analyser brièvement.

Dubois voulait se pendre. — Dubois l'assassin de M. Berra, a tenté de se pendre dans la cellule qu'il occupe au pénitencier de Sion. Il avait utilisé pour ce faire une cravate qu'on lui avait laissée, étant donné qu'étant en préventive, il n'a pas encore revêtu la livrée des forçats. Il s'en fallut de peu que le meurtrier ne mourut car la strangulation était si avancée qu'on dut appeler le médecin qui parvint à le ranimer après lui avoir fait des piqûres.

Fédération des producteurs de lait — Le Conseil fédéral vient d'allouer la coquette subvention de 98 245 francs à l'Union suisse des producteurs de lait. Mais, tandis que le *Nouvelliste valaisan* passe sous silence ce détail, d'autres journaux précisent que cette allocation est accordée respectivement à la section cantonale du Valais « en dédommagement des pertes subies sur la production des fromages. »

Tout d'abord, si l'affectation spéciale de cette valeur est exacte, pourquoi le *Nouvelliste* ne la mentionne-t-il pas ? On conviendra que c'est une information d'importance. Serait-ce qu'elle est gênante ? Quoi qu'il en soit, le moment nous paraît venu de rappeler que dans le courant de l'été dernier le *Confédéré* avait signalé les déboires que la Fédération valaisanne des producteurs de lait avait éprouvés dans le procès qu'elle avait intenté à un journal du canton pour avoir osé poser quelques questions sur son activité. A cette occasion, le correspondant du *Confédéré* avait laissé entendre que tout n'apparaissait pas clair dans cette association et qu'il semblait bien que la situation financière n'était pas brillante. On sait la réponse que firent le président et le secrétaire de la dite fédération. Un dédommagemnt de près de 100 000 fr. pour pertes subies sur la production des fromages ! Diantre ! Voilà un montant qui donne à réfléchir et qui appelle... des éclaircissements complets. Les consommateurs valaisans ont le droit d'être renseignés et qui sait ? Peut-être que bien des producteurs de lait ne seraient pas fâchés qu'un débat public s'engageât autour de cette affaire !

Orsières. — *Les rescapés d'Issert.* — Vendredi après-midi, après le tirage du *Confédéré*, nous avons appris l'heureuse nouvelle de la délivrance des ouvriers mineurs, MM. Pierre Joris et Louis Charrex, enfermés, mercredi soir, dans le tunnel de la carrière d'Issert par la chute d'une avalanche. Grâce au travail acharné poursuivi jour et nuit par les courageux sauveteurs, les prisonniers ont pu être retirés sains et saufs de leur fâcheuse position, après deux jours et deux nuits de terrible claustration. Les deux ouvriers enfermés disposaient de quelques vivres et l'air ne leur a pas manqué heureusement. Par contre ils ont souffert du froid. Pour les atteindre les sauveteurs ont dû creuser une tranchée d'environ 25 mètres. Les prisonniers avaient eux-mêmes fait une avance de 5 à 6 mètres, rejetant la neige derrière eux.

Nous félicitons les sauveteurs d'Orsières et les rescapés. MM. Joris et Charrex conserveront certainement un souvenir inoubliable de l'émouvante aventure, car ils ont dû craindre dans leurs heures de sombre captivité de ne jamais revoir la lumière du jour.

Conservez votre santé en exigeant une SUZE

CHRONIQUE SÉDUNOISE

Décisions du conseil municipal

Edilité. — Sur la proposition de cette commission, le conseil prend les décisions suivantes :

Fontaine monumentale sur la Planta. — Le conseil adopte en principe l'idée de l'érection d'une fontaine d'agrément sur cette place et il charge la commission d'étudier et de présenter un projet ad hoc.

Réfection de la chaussée de la rampe de Tivoli. — Vu le coût élevé d'un pavage pour la chaussée de la rampe de Tivoli, travail seul approprié pour la réfection de cette route étant donné sa déclivité, il ne peut être donné suite à la requête formulée à cet effet par des habitants du quartier «Tivoli-Les Moulins».

Il sera par contre fait périodiquement dès la bonne saison des arrosages avec le produit «Fixe» destiné à combattre la boue et la poussière.

Sens unique à la rue des Portes Neuves. — Faisant suite à une pétition de propriétaires de cette rue exiguë, le Conseil décide en dérogation de sa décision antérieure, d'y interdire toute circulation de véhicules à moteur et d'en détourner le trafic par la rue des Remparts. La règlementation en vigueur pour la rue du Rhône demeure inchangée.

Vitesse des véhicules à moteur à la route de St-Georges. — Le conseil porte de 12 à 18 km. le maximum de vitesse tolérée dans cette rue. La police est chargée de veiller à l'observation stricte de cette mesure et d'amender les contrevenants afin d'éviter à l'avenir les nombreux abus dont se plaignent les habitants de ce quartier.

Carnaval des enfants. — Mlle Rosa Zingg est autorisée à organiser comme ces années passées une fête les enfants à Carnaval.

Le conseil estime par contre ne pas vouloir participer à l'illumination des chars prévus en raison des frais élevés qu'entraînerait l'achat des batteries électriques dont on n'aurait plus usage après la circonstance.

Concert Haskyl-de Ribaupierre

Le concert de piano et violon que, sous les auspices de la Société des Amis de l'Art, Mlle Clara Haskyl et M. André de Ribaupierre donneront vendredi 6 février, à 20 h. 45, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix et Poste, nous permettra d'entendre et d'applaudir deux artistes remarquables.

Clara Haskyl nous revient après deux ans et les Sédunois qui ont eu le privilège d'assister au concert le 1929 accourront nombreux pour jouir de nouveau de grandes émotions musicales. Elève de Cortot et de Busoni, Clara Haskyl peut rivaliser maintenant avec ses maîtres. C'est une artiste dans le sens le plus parfait du mot et les impresarios des grandes villes se disputent la gloire de l'engager. La presse ne lui ménage plus ses éloges : « C'est une artiste consommée. La maîtrise de sa conception, l'art puissant de son interprétation, toute personnelle, imposent l'étonnement et l'admiration.» (Neue Zurcher Zeitung). «C'est un de ces êtres exceptionnellement doués qui portent en eux la musique, qui possèdent ce merveilleux instinct de l'expression musicale impossible à acquérir par le travail et la volonté. » (Monde musical, Paris).

André de Ribaupierre a déjà une très belle carrière derrière lui. Elève de Gorsky, le célèbre violoniste polonais, il débuta avec éclat à Londres à dix-sept ans, puis sous le patronage de Paderewsky, il fit comme virtuose de nombreuses tournées à l'étranger. Il alla ensuite rejoindre à Cincinnati l'illustre violoniste Eugène Ysaye, travailla sous sa direction et lui succéda dans l'orchestre symphonique de cette ville. En 1923, il fut nommé directeur de l'enseignement des instruments à cordes et chef d'orchestre de l'Institut de Cleveland. Revenu d'Amérique, M. de Ribaupierre consacre les loisirs que lui laissent ses tournées à l'enseignement du violon à l'Institut de Ribaupierre.

Au programme de vendredi : œuvres de Beethoven, Brahms, Chopin, Scarlatti, Haydn, Debussy, etc. Voir aux annonces.

Le Carnaval de Sion

Le Carnaval de Sion de ces dernières années a été une intelligente et heureuse innovation dont le succès a été réjouissant, puisque la recette encaissée par le comité d'organisation a permis de remettre 400 fr. à l'institut des sourds-muets, 1000 fr. à l'asile des vieillards de Sion, 1000 fr. à l'Oeuvre de Ste-Catherine, à Sion, 500 fr. à la société de St-Vincent de Paul, et 200 fr. par an au fonds des 1ères communiantes.

Cette année, la recette est destinée, en partie, à l'Orphelinat des garçons, de Sion, et à l'œuvre si méritoire de St-Vincent de Paul.

La vaillante et courageuse société *Pour l'enfance valaisanne*, à laquelle nous devons ces générosités, va, dans un geste magnifique, destiné cet argent à autrui, alors qu'elle en a elle-même un pressant besoin pour mener à bonne fin l'œuvre de la *Pouponnière*, dont on espère construire le bâtiment cette année encore. Un si bel élan de charité ne saurait demeurer sans récompense.

La vente ambulante des bibelots de tous genres se fera les jeudi et mardi gras, par de petits vendeurs qualifiés, et tout enfant peut prendre part au cortège, à condition d'avoir un costume propre et correct ; il n'y aura point de visagères.

Le comité, guidé par un esprit d'économie bien concevable, a réussi à préparer des costumes seyants à des prix modestes, et utilisera ceux qui existent déjà et qui n'ont besoin que d'être rafraîchis.

Tous renseignements ultérieurs sur l'ordre du cortège et l'heure du défilé seront annoncés en son temps par les journaux locaux.

Organisé par un comité habile et dévoué, le Carnaval de Sion de 1931 promet d'être un nouveau et légitime succès.

A.

MARTIGNY

Club alpin

Nous attirons spécialement l'attention des clubistes de Martigny sur l'intéressante conférence qui sera donnée mardi 3 février, à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de la section locale du C. S. F. A.

Le sujet traité : *Une croisière au Spitzberg*, sera illustré de nombreux clichés inédits et promet d'être des plus captivants.

Nous espérons donc que les membres du groupe assisteront nombreux à cette causerie, attestant par là leur esprit de camaraderie vis à vis de leur section sœur du C. S. F. A.

Le Comité.

Dans les mers du Nord

Nous rappelons la conférence que Mlle Hélène Steiner, professeur à Lausanne, donnera mardi 3 février, à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de ville : *Le Monte Cervantès : un navire en détresse sauvé par le Krassine.*

Cette conférence sera donnée sous les auspices du Club suisse des Femmes alpinistes, section de Martigny.

Pour les enfants l'après-midi : entrée 30 centimes.

Conférence sur l'Espagne

La Société suisse des Commerçants, section de Martigny, a le plaisir d informer l honorable public qu'elle organise pour le mercredi 4 février prochain, à 20 h. 30, au Cinéma Etoile, à Martigny-Ville, une conférence littéraire avec projections lumineuses, sur : *L'Espagne pittoresque et l'art espagnol,* donnée par MM. Marcel Lenoir, professeur à Vevey, et Joseph Morand, archéologue cantonal. La personnalité des conférenciers, qui ont parcouru la péninsule au moment même où les zéphyrs printaniers caressent de leur douce haleine la verdoyante Andalousie, nous dispense de recommander d'assister à cette séance, à laquelle tout le monde est très cordialement invité.

Prix du billet fr. 1.— seulement.

La lettre d'invitation, envoyée à tous les membres honoraires et passifs, tient lieu de billet d'entrée.

Le Comité.

LA RÉGION

Le train de Chamonix

Le 28 janvier, vers 13 h., le train de voyageurs se rendant de Chamonix à Vallorcine a été surpris par une avalanche entre Vallorcine et la Buet, à 1200 mètres de cette dernière station.

La voie a été coupée par plusieurs coulées de neige. Le train ayant pu être débloqué a été refoulé, en direction d'Argentière.

La circulation a été interrompue pendant 24 heures entre ce point et Montroc-le-Planet.

La ligne télégraphique est complètement détruite. On ne signale aucun accident de personnes.

SUISSE

Le nouveau syndic de Renens

A la place de Charles Wittwer. décédé le 24 décembre, le Conseil communal de Renens (Vaud) a élu syndic M. Justin Magnenat, instituteur retraité, depuis sept ans municipal. L'élu appartient au parti radical.

Le sous-apparentement

Le Conseil fédéral a discuté la question du sous-apparentement des listes pour les élections au Conseil national. Il a admis ce système qui consiste en ceci : lorsque plusieurs listes sont apparentées. trois par exemple, deux d'entre elles peuvent se sous-apparenter contre la troisième. C'est grâce à ce système qu'un conservateur catholique M. de Blarer, a été élu à Bâle-Campagne aux dernières élections.

La liberté de danser

Suivant une information de Bregenz (Vorarlberg), à la suite de l'interdiction de la danse décrétée par les autorités provinciales, tous ceux qui veulent se livrer à ce délassement passent la frontière suisse. Des sociétés entières elles-mêmes se rendent en Suisse en louant des automobiles, afin de pouvoir organiser leurs bals au pays de la danse libre.

Les commerçants genevois

Six cents commerçants ont adressé au Grand Conseil, et tout particulièrement à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la durée du travail, une requête contre la fermeture des magasins à 19 h. les jours ouvrables et à 17 h. le samedi.

Baisse des prix

Les entreprises industrielles tiennent compte de plus en plus de la baisse du coût des matières premières. Aujourd'hui, on annonce une réduction de 15 % sur le prix de l'Ovomaltine, un des articles à marque déposée les plus importants de l'industrie alimentaire. Cette baisse est due au fait que les matières premières sont meilleur marché et au perfectionnement des méthodes de fabrication.

Nous voyons dans cette baisse de prix la volonté de l'industrie suisse de s'adapter à la tendance à la baisse, de sa propre initiative, avant d'y être contrainte par un décret du gouvernement comme en Allemagne et en Italie.

La votation du 8 février

— Le correspondant de Berne du *Neuchâtelois,* quotidien radical, hostile à la revision soumise au peuple de l'art. des décorations, estime comme nous que même l'art. 12 actuel est devenu suranné et il termine ainsi son exposé :

« Maintenant que les capitulations ont été supprimées, cet article 12 — aggravé en 1874 — n'a plus guère de raison d'être. Mais nous vivons à une époque où la liberté individuelle est enrayée de tous côtés. Si cela continue de la sorte, nous ne pourrons bientôt plus sortir sans porter sur soi un passeport et un certificat de bonnes mœurs. C'est de cet esprit policier et tâtillon qu'est sortie l'initiative.

Grand Conseil de Genève

Au début de la séance de samedi le Grand Conseil a procédé à l'élection de juges suppléants à la Cour de justice et au tribunal de première instance. Le candidat socialiste Dicker n'ayant pas été élu, le groupe a protesté, ce qui a donné lieu à une discussion assez âpre entre les radicaux et les socialistes, discussion au cours de laquelle sont intervenus des représentants des autres groupes.

La taxe sur les vélocipèdes a été fixée à 4 fr.

La fin de la séance a été consacrée à la discussion du projet de loi sur le tuteur général.

L'affermage de la chasse

L'Association des producteurs de bois du canton de St-Gall a adopté une résolution invitant le Conseil d'Etat à mettre sur pied, aussitôt que possible, un projet de loi permettant l'introduction du système de l'affermage de la chasse. Au point de vue des propriétaires de forêts, cette modification répond, dit cette résolution, à un urgent besoin.

Les accidents

Un aiguilleur, Paul Noverraz, a été atteint dimanche entre Satigny et Russin par le rapide Genève-Bordeaux. Son cadavre a été retrouvé à 220 mètres du point du choc ; il était horriblement déchiqueté.

Le malheureux, qui était âgé de 38 ans, avait voulu se garer d'un train de marchandises qui croisait le rapide qu'il n'avait pas entendu arriver. Il laisse une femme et deux enfants.

Grand Conseil st-gallois

Le Grand Conseil a approuvé la motion tendant à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections communales. Une motion présentée par M. Lendi, conservateur, invite le Conseil d'Etat à présenter un rapport au Grand Conseil sur la question de savoir si les municipalités peuvent être autorisées à décréter jours fériés dans le territoire de leurs communes le vendredi Saint et le jour de la Fête-Dieu. La motion est repoussée par les voix des radicaux et des socialistes.

M. Ruegg, conseiller d'Etat, répond à l'interpellation de M. Kramer, socialiste sur les salaires payés aux cantonniers de l'Etat. Le Conseil adopte une motion demandant l'interdiction à plus de deux membres du Conseil d'Etat de faire partie des Chambres fédérales. Enfin, il déclare recevable une motion de M. Muller, conseiller national, demandant l'introduction de la chasse fermée.

Les banques cantonales

La Banque cantonale glaronnaise vient de distribuer son rapport de gestion. Il accuse un bénéfice net de 553 000 fr., dont 247.000 fr. sont attribués à la caisse de l'Etat. Attendu que la valeur des bâtiments a déjà été amortie au minimum de 1 franc, ce sont les réserves qui seront augmentées de 10 % en exécution d'une décision de la landsgemeinde. Le mouvement général des fonds a atteint 91 millions et les dépôts à la Caisse d'épargne se sont élevés à 3,6 millions. Le taux sur hypothèques et sur les carnets d'épargne a été réduit d'un quart pour cent ; de même, à partir de cette année, l'intérêt sur les avances de fonds

Nouvelles de l'étranger

Le premier succès de M. Laval

La déclaration ministérielle a été lue vendredi à la Chambre française par le nouveau président du gouvernement, M. Pierre Laval. La séance était présidée par M. Moncelle, vice-président, en l'absence du président M. Bouisson, malade.

Les passages de la déclaration relatifs à la politique extérieure et à la défense nationale sont soulignés d'applaudissements. Quelques interruptions sans importance à l'extrême-gauche.

Le premier interpellant est le communiste Cachin qui vitupère contre le chômage et fait l'éloge du régime soviétique.

M. Richard, rad.-soc., critique le gouvernement sur sa composition, son programme et sa majorité. Le gouvernement qui se présente à la Chambre est un gouvernement de droite qui représente la riche bourgeoisie capitaliste. Le député reproche en termes véhéments à M. Laval d'être venu du socialisme communisant à ce gouvernement de droite.

Il le critique encore sur son attitude à l'égard de la laïcité et suspecte sa franchise.

Le socialiste Paul Faure reproche avec véhémence à M Laval sa désertion du parti et de la cause socialistes.

Intervient encore M. Forgeot, républicain socialiste, puis l'accusé Laval présente sa défense. S'il n'a pas réalisé sa concentration, dit-il, pas plus en janvier qu'en décembre, après la chute de M. Tardieu, ce n'est pas sa faute car il s'est trouvé en présence d'exclusives.

On a essayé de nous diviser sur la question de la laïcité. Il ne s'agit que de la gratuité de l'enseignement secondaire. Il ne s'agit là que des modalités d'application d'idées généreuses qui ne sont l'apanage d'aucun parti. Je désire ardemment faire accéder à l'enseignement secondaire et supérieur les enfants sans fortune, a dit le président du ministère.

M. Herriot réplique que ce n'est pas l'esprit l'exclusive des radicaux qui a empêché la formation d'un cabinet de concentration.

On donne lecture des ordres du jour. Le premier socialiste, refuse la confiance à un gouvernement qui groupe toutes les forces de réaction.

Un ordre du jour de M. Herriot pose la question de la gratuité de l'enseignement secondaire.

M. Laval accepte l'ordre du jour de M. Largier, exprimant simplement la confiance de la Chambre dans le gouvernement.

M. Laval pose la question de confiance.

La Chambre a voté l'ordre du jour de confiance par *312* voix contre *258.*

Après avoir adopté la première partie de l'ordre du jour Largier : « La Chambre, confiante dans le gouvernement », l'assemblée est appelée à se prononcer sur la seconde partie de l'ordre du jour ainsi libellée : « et repoussant toute addition ». M. François-Albert, radical-socialiste, propose à la Chambre de supprimer les mots « repoussant toute addition » et d'ajouter « décidée de défendre l'action laïque et à assurer la gratuité de l'enseignement secondaire. »

M. Laval pose de nouveau la question de confiance sur le maintien des mots « et repoussant toute addition ». Le scrutin donne encore lieu à pointage. La Chambre vote la confiance par 309 voix contre 258.

M. Léon Bérard lit la déclaration ministérielle au Sénat. Les passages sur la laïcité provoquent les interruptions ironiques de la gauche.

Çà et là

— Le tribunal correctionnel de Bonneville a condamné par défaut le Valaisan C., directeur du Comptoir d'escompte de Chamonix, à 6 mois de prison, sous l'inculpation d'abus de confiance. Ce financier, qui fait l'objet de plusieurs plaintes, a disparu laissant un passif d'environ un million de francs français. Les victimes appartiennent pour la plupart à la région de Chamonix, Mégève, Saint-Gervais et en Valais. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui par le juge d'instruction de Bonneville sous la triple inculpation d'abus de confiance, escroqueries et émission de chèques sans provision.

— Le terroriste di Giovanni a été exécuté à Buenos-Ayres.

— On a commémoré dimanche. au cimetière de Montmartre, à Paris le centenaire de la naissance du célèbre publiciste et pamphlétaire Henri Rochefort.

Un centenaire. — On a célébré à Madrid, au Collège royal des pharmaciens, le troisième centenaire de la découverte du quinquina. Cet arbuste aux propriétés fébrifuges est originaire du Pérou. Au début on vendit le quinquina en Europe sous le nom de « poudre des jésuites ».

Le cirque et la politique. — Au cours d'une séance publique du Conseil municipal de Berlin, on a donné lecture d'une lettre de M. Stosch Sarrasani dans laquelle le propriétaire du cirque qui porte son nom pose sa candidature pour le poste de premier magistrat de la capitale allemande.

M. Stosch Sarrasani déclare dans sa lettre qu'au cours des tournées de son cirque en Europe, il a pu constater que certaines municipalités ressemblent beaucoup à un cirque, ce qui l'incite à briguer un poste pour lequel il se sent particulièrement qualifié.

La reconnaissance italienne. — La médaille d'or a été décernée à chacune des cinq victimes du raid Italie-Brésil ; les médailles portent cette mention : « Il a donné sa vie pour une grande entreprise de l'aviation italienne ». Sur proposition du chef du gouvernement, la médaille d'or du mérite aéronautique a été décernée au général Italo Balbo.

La Turquie et Union européenne. — Il se confirme dans les milieux officiels que le gouvernement turc aurait décidé d'accepter l'invitation d'assister à la séance de mai du comité pour l'Union européenne.

— Il se trouvera certainement des exploiteurs japonais pour prétendre que le mécontentement des Formosans est le résultat d'une propagande bolchéviste.

LES SPORTS

SKI

Concours du Valais romand

Samedi et dimanche a eu lieu, à Finhaut, le IIIme concours de ski du Valais romand, dont voici les résultats :

Course de fond. Seniors : Parcours 20 km., dénivellement 400 m., 16 concurrents :

1. Hilaire Goumand, Finhaut, 1 h. 29 min. 48 sec. ; 2. Nestor Crettex, Champex, 1 h. 32 min. 37 sec. ; 3. Paul Tissières, Champex, 1 h. 35,28 ; 4. Louis Schers, Champex, 1 h. 37,15 ; 5. Hector Pellouchoud, Champex, 1 h. 37,54 ; 6. Ulysse Trasse, Trient, 1 h. 38,40 ; 7. René Chappot, Trient, 1 h. 38,45 ; 8. Louis Cherix, Les Plans, 1 h. 39,17 ; 9. Emile Michellod, Champex, 1 h. 39,18 ; 10. Vital Jordan, Daviaz, 1 h. 39,44 ; 11. André Gay-Crosier, Trient, 1 h. 39,56.

Classement par équipes : 1. Champex, 6 h. 23 min. 14 sec. ; 2. Finhaut-Trient, 6 h. 27 min. 18 sec ; 3. Ferret, 6 h. 51,56 ; 4. Finhaut-Trient II, 7 h. 02,41 ; 5. Daviaz, 7 h. 06,04 ; 6. Bagnes, 7 h. 09,01 ; 7. Vercorin-Reval, 7 h. 23,46 ; 8. Gendarmes, 7 h. 28,56 ; 9. Salvan, 8 h. 04,09.

Course de fond. Juniors : Parcours 10 km., dénivellement 300 mètres : 1. Henri Gay-Crosier, Trient, 43 min. 33 sec ; 2. Lugon, Finhaut, 45 min. 40 sec ; 3. Fernand Crettex, Champex, 45 min. 57 sec ; 4. René Vuilloud, Finhaut, 49 min. 41 sec. ; 5. Charles Lugon, Finhaut, 49 min. 54 sec.

Classement par équipes ; 1. Trient ; 2. Finhaut.

Concours de vitesse : Parcours 3 km. : 1. Hilaire Goumand, Finhaut, 5 min. 15 sec ; 2. Devantery, Vercorin, 5 min. 30 sec ; 3. Nestor Crettex, Champex, 5 min. 57 sec ; 4. Lucien Devantery, Vercorin, 6 min. 10 sec ; 5. G. Ribordy, gendarme, 6 min. 16 sec. ; 6. Eugène Lugon, Finhaut, 6 min. 17 sec.

Sauts : Seniors : 1. Eugène Lugon, Finhaut ; 2. Georges Ancey, Vallorcine ; 3. René Besse, Martigny ; 4. Louis Schers, Champex.

Sauts : Juniors : 1. Charles Lugon ; 2. Lugon II ; 3. René Lugon, Finhaut ; 4. Marcel Zuber.

Champion du Valais pour 1931 : Hilaire Goumand, Finhaut.

Meilleur saut : Georges Ancey, Vallorcine, 31 mètres.

Football. — *Coupe suisse :* Urania bat Cantonal 8 0 ; Lugano bat Granges 4-1 ; Grasshoppers bat Blue-Stars 7-2.

Championnat Suisse : Lausanne Sports bat Racing 3-1 ; Bienne bat Etoile Chaux-de-Fonds 7-1 ; Monthey bat Fribourg 3-1.

Monthey acquiert ainsi brillamment ses deux premiers points. Le 1er but fut marqué par Fribourg qui, au repos. menait par 1 à 0. Monthey marque ensuite trois buts, un par Marquis III et deux par Forneris. Monthey a bien mérité sa victoire. Elle est due principalement à l'énergie admirable dont ses joueurs ont fait preuve. Ce qui n'empêche pas le jeu d'être très plaisant, ainsi que le dit fort bien la *Gazette de Lausanne :* « Toute l'équipe travailla et chacun a mis pour vaincre un entrain, une détermination extraordinaire ».

— Un tunnel pour autos relie la ville américaine de Détroit à la cité canadienne de Windsor. Sa percée sous le fleuve de Détroit se heurta à d'énormes difficultés et coûta environ 125 millions de francs. Il est large de cinq automobiles et long de 1 ½ km. Son aération se fait par un système de ventilation qui change l'air toutes les 90 secondes. par des trous pratiqués à cet effet dans le plafond du tunnel.

La famille de Monsieur Jean-Joseph PIERROZ, à Martigny-Bourg, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans le deuil qui vient de la frapper.

Madame veuve Marie PERRIER-PEDRONI, à Saxon, très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du grand deuil qui la frappe si cruellement remercie toutes les personnes qui ont compati à sa douleur.

Un merci tout particulier va à l'Association du Personnel des Gares et l'Union des P. T. T. de Sion, comme aussi aux sociétés locales.

Veuve Marie Perrier-Pédroni.

Madame veuve Marie ROUILLER et ses enfants, à Martigny, ainsi que les familles alliées, remercient sincèrement leurs amis et connaissances, spécialement les membres du groupement des chasseurs, la classe 1882, l'Harmonie et le Chœur d'Hommes, pour les marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du deuil qui les afflige.

Grande Salle de l'Hôtel de la Paix et Poste, Sion

Vendredi 6 février, à 20 h. 45

Société des Amis de l'Art - Saison 1930-1931

Concert de piano et violon

Clara Haskyl - André de Ribaupierre

Au programme : œuvres de Haydn, Scarlatti, Beethoven, Chopin, Mozart, etc.

Prix des places : 2 et 3 fr. Location chez Gudit Nestor.

MAISON DU MEUBLEMENT BORGEAUD

MONTHEY

téléphone 14

où vous achèterez bon marché des meubles de qualité

Grande Exposition

de Chambres à coucher - Salles à manger

Meubles divers - Divans - Salons Club

Moquette - Rideaux - Linoleums

INSTALLATIONS de CAFÉS, RESTAURANTS et HOTELS

Pour nettoyer vos vaches vêlées,

agriculteurs, employez la

Poudre DELLA

à Fr. **1.50** le paquet, 40 ans de succès.

Dépôt général pour le Valais :

Pharmacie Darbellay, Sion

On cherche

pour la Suisse française un

Jeune Homme

comme **apprenti ramoneur**

Offres sous chiffres O. F. 21539 L. à Orell Fussli-Annonces, Lausanne

On cherche un

apprenti boulanger-pâtissier

Entrée de suite.

S'adresser à la **Boulangerie - Pâtisserie Cretton, Martigny.**

On demande un jeune **domestique** qui aurait l'occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille. S'adresser à Fr. Schmassman, Roesern près Liestal.

A VENDRE

poussette

à l'état de neuf.

S'adr. sous 558 à Orell Fussli-Annonces, Martigny, qui renseignera.

On prendrait en hivernage, gratis, une bonne

vache avec génisson

S'adresser à Félix MORET, Charrat.

A vendre ou à louer, à Martigny-Ville,

immeuble

situé au centre des affaires, convenant pour tous genres de commerce. S'adresser sous 563 à Orell Fussli-Annonces, Martigny, qui renseignera.

A LOUER

2 chambres meublées

chez M. Eugène FROSSARD. Martigny-Ville.

Un Monsieur à qui on ne la fait pas....

exige un apéritif sain **„Diablerets“** et non un „Bitter“ et il n'est jamais trompé.

Fromage tout gras, à fr. 2.90 mi-gras de montagne, à fr. 2.10 1/4 gras, 1.50, maigre vieux, à à fr. 1.25 le kg. **A. Haller, Bex**

Viande désossée

pour charcuterie de particuliers, salamis, etc. Fr. 1.80 le kg.

Boyaux droits, 0 35 le mètre. Expeditions - Demi-port payé.

Boucherie Chevaline Centrale

Louve 7, **Lausanne** H. Verrey

Dr Eugène de Werra

MARTIGNY

absent

JUSQU'AU 22 FÉVRIER

Banque Populaire Valaisanne, Sion

Capital et réserves : Fr. 950,000.--

Obligations à terme

Carnets d'épargne Dépôts depuis 5 francs

aux meilleures conditions

cette mauvaise bronchite

...aurait pû être évitée si dès le moindre accès de toux, vous aviez fait usage du **Sirop RIZA**, dont les propriétés antiseptiques et balsamiques imprègnent de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoires, donnant ainsi à la muqueuse des bronches la force et la vitalité voulues pour lutter contre les affections microbiennes.

Le Sirop RIZA calme la toux et provoque chez le malade un sommeil calme et réparateur.

Employé avec succès contre la TOUX, les BRONCHITES, le CATARRHE, etc.

Le flacon **Fr. 3.50** dans toutes les pharmacies.

Dans la journée, de temps à autre, sucez une **PASTILLE RIZA**

Ce sera la meilleure façon de renforcer l'action du Sirop RIZA

La boîte: Fr. **1.50**

le **SIROP RIZA** Guérit la toux

Gros : PHARMACIE PRINCIPALE, Genève

Une constatation heureuse que chacun peut faire

Depuis que les traitements contre les maladies de la vigne se sont généralisés dans nos vignobles et qu'ils sont minutieusement appliqués, les belles récoltes sont revenues. La vigne est replantée, elle est mieux cultivée et l'aisance revient peu à peu.

Les bons produits sérieux qui préservent la vigne de toutes ses maladies, *sont une source de richesse pour le pays.* Ils méritent d'être toujours mieux connus et de plus en plus employés.

La société de Cortaillod a été une des premières en Suisse à vulgariser les produits viticoles. Elle est spécialisée dans cette branche et met toute son expérience à la disposition de sa clientèle.

Ses marchandises vendues sous la marque

CUPRA

sont une garantie de bienfacture et de confiance

Agents généraux :
M. Alfred VEUTHEY, Martigny-Ville
M. Joseph CRITTIN, Chamoson

Société des Produits Cupriques S. A.
Cortaillod **Renens**

A vendre
Petite bétonnière
Raco-de-Roll
complète, parfait état, moteur Bernard, 5 C. V., avec treuil, force 250-500 kg. S'adresser **Case gare 212, Lausanne.**

Pour le placement d'un article de ménage de 1er ordre, breveté, on cherche pour le **canton du Valais**

Représentant général

En même temps, on demande dans chaque lieu important un **représentant** possédant une somme de fr. 65.—.
Offres à case postale Transit 56, Berne.

CRÉDIT SIERROIS
Sierre et Montana

Capital-Actions et Réserves
Fr. 1.285.000.--

Dépôts
Comptes-courants à vue, Comptes à terme, Caisse d'épargne, Obligations

Prêts
billets et comptes-courants sur hypothèques, nantissements, cautionnements
aux meilleurs taux du jour

Imprimés en tous genres

Imprimerie Nouvelle, Martigny
Téléphone 119 *A. Montfort* *Avenue des Acacias*

Pulvérisateurs

à pression „Vermorel" Leo modèle 1931
Lances bambou en 2 pièces „Vermorel
Carbolineum soluble
ainsi que tous les produits pour le traitement des arbres fruitiers, chez

A. VEUTHEY, fers, Martigny-Ville
Téléphone 127 Téléphone 127

Plus tôt que
nous ne l'avions espéré, nous sommes en mesure de

baisser à nouveau les prix de l'Ovomaltine

Nous nous en réjouissons, car nous savons, d'une part, que nous mettons notre produit à la portée de nouveaux milieux et, d'autre part, que l'Ovomaltine, par suite de son débit croissant, se gravera encore davantage dans la mémoire des consommateurs. Mais, nous insistons tout spécialement sur le fait que la qualité du produit n'a pas subi la moindre modification.

Cette nouvelle baisse des prix de l'Ovomaltine est due principalement à deux circonstances : tout d'abord, notre nouvelle usine de Neuenegg nous permet de fabriquer aux conditions les plus avantageuses, ensuite les prix des matières premières ont baissé sensiblement. La situation peut évidemment changer, aussi nous réservons-nous, s'il y a lieu, d'adapter à nouveau nos prix à ceux du marché.

A cette occasion, nous aimerions souligner tout particulièrement une chose : parmi toutes les imitations, il n'y en a pas une seule qui vaille l'Ovomaltine. Nous assumons l'entière responsabilité de cette assertion.

Nouveaux prix de l'Ovomaltine :

Fr. 3.60 la boîte de 500 gr.
Fr. 2.— la boîte de 250 gr.

Berne, le 1er février 1931.

Dr A. WANDER S. A., BERNE.

LA RENOMMÉE DES
ENGRAIS DE MARTIGNY
a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable
Fabrications du pays, contrôlées par les Etablissements fédéraux de Chimie agricole
Agents de vente exclusifs en Valais :
Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

A vendre un joli
traîneau
à bas prix, chez **CHARLES RODUIT, MARTIGNY.**

A VENDRE
Immeuble
à Martigny, bien situé, bon rapport. — S'adr. sous 302 à Orell Füssli-Annonces, Martigny qui renseignera

A VENDRE
beau domaine
de 15.70 Ha,, en plein rapport, plat. Terrain tout autour de la maison. Bâtiment en bon état. Eau, lumière
S'adr. à **Ed. Müller,** « La Bécassière », **Versoix-Genève**

Echalas
F. Butticaz, Treytorrens, Cully, demande 1000 à 2000 échalas mélèze rouge 1er choix
Faire prix rendus sur vagon.

FABRIQUE DE MEUBLES

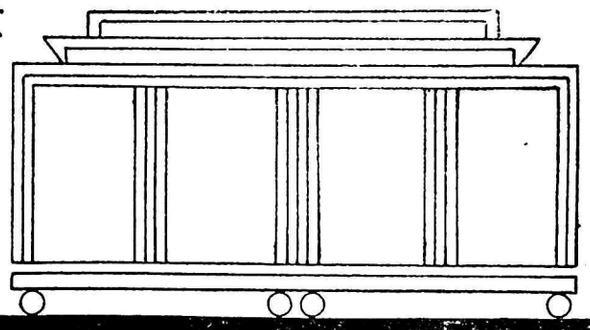

Tous genres de MEUBLES

Demandez nos prix et visitez-nous

VOUS NE LE REGRETTEREZ JAMAIS !

A. ITEN SION

VINS
Le bon fournisseur
A. ROSSA, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs
IMPORTATION DIRECTE
Maison très connue et de confiance. Se recommande.